

AVIS

D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU du Château d'Olonne

Par arrêté en date du 23 juillet 2020, Monsieur Le Président des Sables d'Olonne Agglomération a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU du Château d'Olonne portant sur le projet d'aménagement du site de l'ancienne clinique, située Avenue du Pas du Bois 85180 Les Sables d'Olonne menée par les Sables d'Olonne Agglomération dont les coordonnées sont les suivantes : 2 bis Avenue Carnot – 85 100 Les Sables d'Olonne.

L'enquête publique se déroulera du mercredi 26 août 2020 (8H30) au vendredi 25 septembre 2020 (17H30) inclus, soit pendant 31 jours consécutifs.

Les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés du mercredi 26 août 2020 au vendredi 25 septembre 2020 au siège des Sables d'Olonne Agglomération - 2 bis Avenue Carnot - 85100 Les Sables d'Olonne, en Mairie des Sables d'Olonne - 21 place du Poilu de France - 85 100 Les Sables d'Olonne et à la Mairie annexe du Château d'Olonne - 53 Rue Séraphin Buton - 85180 Les Sables d'Olonne. Ils sont consultables pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de ces établissements :

- A la direction générale des services techniques des Sables d'Olonne Agglomération : Les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.
- Mairie des Sables d'Olonne : Les lundis, mercredi, jeudi et vendredis : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, et le mardi de de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00.
- Mairie annexe du Château d'Olonne : Les lundis, mardis, mercredi et vendredis : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, et le jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00.

Le dossier en version numérique sera également accessible gratuitement sur un poste informatique situé en mairie des Sables d'Olonne et en mairie annexe du Château d'Olonne aux horaires habituels d'ouverture. Il sera également consultable sur le site internet des Sables d'Olonne Agglomération (www.isoagallo.fr).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU du Château d'Olonne et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou bien les adresser au commissaire enquêteur par écrit à la Direction générale des services techniques des Sables d'Olonne Agglomération - 2 bis Avenue Carnot - 85100 Les Sables d'Olonne, en précisant la mention « enquête publique relative à la déclaration de projet portant sur l'aménagement du site de l'ancienne clinique au Château d'Olonne », ou par mail à : enquetepublique.plu@isoagallo.fr.

Par décision du 20 janvier 2020, la Mrae a décidé que le projet de mise en compatibilité du PLU par déclaration de projet n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Monsieur RYO Marcel, cadre de la fonction publique en retraite, est nommé par le Tribunal Administratif de Nantes en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à l'enquête publique. **Le commissaire enquêteur recevra :**

- **Mercredi 26 août 2020, de 8h30 à 11h30 - Salle 213 à la Mairie des Sables d'Olonne -21 place du Poilu de France - 85100 Les Sables d'Olonne**
- **Jeudi 3 septembre 2020 de 16H00 à 19H00 – Salle Cayola à la Mairie du Château d'Olonne – 53, rue Séraphin Buton – 85180 Château d'Olonne**
- **Mardi 15 septembre 2020, de 9h00 à 12h00 - Salle Cayola à la Mairie du Château d'Olonne - 53 Rue Séraphin Buton 85180 Château d'Olonne**
- **Vendredi 25 septembre 2020, de 14h30 à 17h30 - Salle 213 Mairie des Sables d'Olonne -21 place du Poilu de France - 85100 Les Sables d'Olonne**

Toute information sur la procédure et le projet de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU du Château d'Olonne pourra être obtenue auprès des Sables d'Olonne Agglomération, Service Direction Générale des services techniques, Service Aménagement (Tel : 02.51.23.86.05 – technique@isoagallo.fr)

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours, pour transmettre à Monsieur Le Président des Sables d'Olonne Agglomération le dossier avec son rapport dans lequel figure ses conclusions motivées.

Simultanément, une copie de ce rapport et de ses conclusions sera adressée à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège des Sables d'Olonne Agglomération aux jours et heures habituels d'ouverture pendant une durée d'un an. Ils seront également consultables pendant la même durée sur le site internet des Sables d'Olonne Agglomération (www.isoagallo.fr).

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil Communautaire se réunira pour approuver ou non le projet de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU du Château d'Olonne portant sur le projet d'aménagement du site de l'ancienne clinique. Cette décision prendra la forme d'une délibération. Le projet tel qu'il est soumis à l'enquête publique pourra être modifié par le Conseil Communautaire. Ces modifications devront résulter de l'enquête publique et ne pas porter atteinte à l'économie générale du projet.